



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 19 mars 2025 le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or a adopté le règlement suivant :

**373-02=25 Règlement # 373-02-25 modifiant le règlement
333-01-19 décrétant les règles en matière de
délégation, de contrôle et de suivi budgétaire**

Ce règlement a pour but d'ajouter les modalités de suspension d'un employé, tel que prévu aux articles 142.1 et 212.1 du Code municipal.

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 42, place Hammond, Val-d'Or, durant les heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date des présentes.

Fait à Val-d'Or, ce 21 mars 2025.

Original signé _____

La greffière de la MRC,
Me Marie-Hélène Bastien